



PROCÈS-VERBAL

Séance du 16 mars 2026

Présidence : Mme Muriel CARDINAUX

1. Appel : 86 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : BERTOLA Carinne, BLANC Guillaume, FREI Maurice, GALLAY Arlette, JAQUIER Camille, LOPEZ-MARTINEZ Juan, MACPHERSON Niall, SEGUY Alexia, SUKIENNIK RACHOULIS Renata, VETTER Joël, WEAVER Mark

Absents : PERRIN Christian, RRAHMANI Ramadan, SOLIMINE Gianluca

2. Procès-verbal de la séance du 2 février 2026

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute le point 19 bis « Interpellation de M. Pierre Girard intitulée « Mandat de gestion pour des tiers : déontologie, respect de la concurrence, quelle ligne de conduite pour les SI ? » »

Aucune autre demande de modification n'étant formulée, l'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a octroyé à la Municipalité un délai de réponse au mois d'août pour la motion de Mme Laetitia Hediger concernant le règlement sur les procédés de réclame.
- Pour toutes les personnes qui ont été élues ou réélues, Mme la Présidente les informe que le 8 juin 2026 aura lieu la cérémonie d'assermentation des autorités.
- Toujours pour les agendas, le 1^{er} juin aura lieu la sérénade de la Présidente. Pour ces deux manifestations, plus d'informations seront transmises ultérieurement.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Jean-Pierre Vuille au sujet des caméras de surveillance. Elle précise que la Municipalité trouve qu'il est totalement compréhensible que la tragédie survenue à Crans-Montana suscite des interrogations concernant la durée de conservation des enregistrements des caméras de vidéosurveillance à Nyon. Dans le canton de Vaud, la vidéosurveillance des autorités publiques (communes et canton) est régie par la loi vaudoise du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles. Cette loi prévoit notamment les conditions d'installation de caméras sur le domaine public à l'article 22 ss. En réponse à la première de ces règles, le règlement communal relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance de la ville de Nyon définit, dans son article 9, que la conservation des images ne peut excéder 96 heures et qu'elles sont détruites automatiquement à la fin du délai de conservation, sauf si elles sont nécessaires à une procédure pénale ou administrative. Dans la pratique de la ville de Nyon, ce délai est bien de 96 heures, à savoir 4 jours, pour les caméras

donnant sur la voie publique avant effacement automatique, notamment afin de respecter les règles en matière de protection des données et de proportionnalité. Concernant les caméras filmant le domaine privé communal, à l'exemple de celle du Château ou du Centre de police, ce délai peut aller jusqu'à un mois de conservation et ne nécessite pas d'être prolongé. Toutefois, la question d'un éventuel prolongement de ce délai mérite d'être examinée. Une durée de conservation légèrement plus longue pourrait, dans certains cas, faciliter le travail des autorités en cas d'enquête ou d'événement grave. Il convient toutefois de rappeler que, dans la pratique, les autorités disposent généralement de suffisamment de temps pour demander le blocage, à savoir 4 jours, et la conservation des images lorsqu'un événement nécessite une enquête. Les procédures en place permettent en effet d'intervenir rapidement afin d'éviter l'effacement automatique des enregistrements. Dans ce contexte, il ne paraît pas nécessaire, à ce stade, de prolonger systématiquement la durée de conservation des images. Le délai actuel permet de concilier les besoins éventuels des enquêtes avec le respect des principes de proportionnalité et de protection des données. Néanmoins, à la suite des événements de Crans-Montana, elle pense que tout le monde sera sensibilisé au fait qu'il est nécessaire, dès l'événement connu, de demander la protection des images.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Michael Sauerlaender concernant les places de parc disponibles à Petite Prairie 3. Elle souhaite apporter trois éléments de clarification. Premièrement, les analyses menées par la ville montrent que l'offre est globalement suffisante à Nyon, en particulier dans les secteurs situés hors du centre-ville. En effet, à l'échelle de la commune, il y environ 25'000 places de stationnement privé pour 11'700 véhicules. Pour le secteur est, qui inclut la Petite Prairie, l'offre existante dépasse le besoin théorique d'environ 45%. L'enjeu principal n'est donc pas de créer davantage de places, mais d'optimiser et mieux gérer le parc existant, notamment par la mutualisation des usages et une meilleure connaissance de l'occupation des parkings privés. Deuxièmement, les dernières vérifications confirmées par le propriétaire, indiquent qu'il existe un taux de vacance cinq fois supérieur à celui précédemment évoqué, donc environ 30 places. Troisièmement, s'agissant de la Petite Prairie 3, le nombre de places prévu, soit 180, est conforme aux besoins observés dans le quartier. Ce dimensionnement tient compte à la fois des normes en vigueur, des standards habituels de la commune qui souhaite garantir un niveau suffisant de stationnement tout en limitant l'emprise de la voiture dans le quartier. Pour rappel, cette décision a été prise avec l'accord des propriétaires.

Mme la Municipale répond également à M. Evren Kiefer concernant le totem à la Ferme du Rocher. Elle signale que le Service du territoire a reçu le 14 juillet 2025, une demande d'autorisation pour procédé de réclame portant sur l'installation d'un totem, comprenant huit encarts, implanté à l'entrée de la Ferme du Rocher. Cette demande a fait l'objet d'une instruction conforme à la procédure usuelle, au terme de laquelle, un permis d'utilisation d'un procédé de réclame a été délivré le 25 août 2025. Celui-ci comportait la réserve suivante : « Nous vous demandons d'abaisser l'intensité des réclames dès la fermeture des bureaux et l'extinction complète entre 22h et 6h pour la protection de l'environnement nocturne ». A la suite d'une plainte reçue concernant la pollution lumineuse générée par ce totem, le Service du territoire a rappelé à la propriétaire que l'autorisation a été délivrée sous réserve du strict respect des conditions précitées. Elle précise que, à défaut de la conformité au-delà du délai donné, des mesures plus contraignantes seront engagées.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Jacky Colomb concernant l'avancement du développement d'un outil de monitoring des projets ainsi qu'un extranet. Cela fait suite à un postulat déposé par M. Robert Jenefsky auquel la Municipalité avait répondu favorablement avec un crédit de CHF 65'000.- que le Conseil avait accepté. Il admet que, sur ce projet, ils n'ont pas avancé aussi vite qu'ils auraient dû. Ils ont quelques circonstances atténuantes, notamment le fait que la Cheffe de projet en charge de ce dossier est partie, pour de très bonnes raisons. Le dossier a donc changé de mains et le sujet a dû être repris. La Municipalité a retenu une solution pour l'extranet destiné au Conseil communal. Ils sont en train de finaliser son acquisition en concertation avec la Secrétaire du Conseil. L'objectif est que celui-ci soit opérationnel dès le début de la nouvelle législature. Quant à l'outil de suivi des projets, également sur de bons rails, le cahier des charges est finalisé. Une fois l'outil sélectionné, il pourrait être mis en place durant le second semestre 2026.

M. le Syndic répond également à Mme Béatrice Enggist qui revenait sur l'affaire des fraudes lors de l'élection au Conseil municipal de Vernier. En préambule, il rappelle que, en respect de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la gestion des élections communales est du ressort principal du Bureau électoral, composé de la Présidente du Conseil, de sa Secrétaire et de ses scrutateurs. La Municipalité, au travers de son greffe municipal, collabore toutefois très étroitement avec le Bureau et apporte son soutien et des ressources humaines et matérielles importantes. En ce sens, la présente réponse est une réponse conjointe avec Mme la Présidente. Au niveau cantonal, la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes) s'était exprimée sur le sujet des fraudes électorales courant février. En synthèse, la DGAIC avait décidé de ne pas prendre de mesures de sécurité supplémentaires pour les élections communales de cette année, considérant que les précautions actuelles suffisent pour garantir l'intégrité des scrutins.

Plus concrètement, les risques de fraude électorale peuvent survenir à différentes étapes du processus et se manifester de diverses manières. Le Bureau électoral et le greffe sont très attentifs à ces risques et mettent tout en œuvre pour minimiser les probabilités survenues. Sans entrer dans les détails, deux moments sont clefs afin d'identifier d'éventuelles fraudes. Le premier moment concerne la réception des enveloppes de vote par le greffe. Dans ce cadre, il est systématiquement procédé à la vérification de la carte de vote (concordance entre l'identité et la date de naissance) et à la bonne inscription de chaque votant dans le registre électoral. Le scannage des cartes permet notamment de s'assurer que la personne n'a pas déjà voté ou que le matériel présenté n'est pas annulé (remplacé par un duplicata, etc.). Aucun problème particulier ni soupçon de fraude n'ont été identifiés dans cette phase dans le cadre du 1^{er} tour du 8 mars dernier.

Le second moment-clef, plus complexe, correspond au dépouillement et plus particulièrement celui des bulletins modifiés. Dans ce cadre, les scrutateurs doivent être attentifs à ce qu'une même « écriture » ne soit pas présente sur plusieurs bulletins différents. Pour rappel, seul le votant peut écrire personnellement sur son bulletin de vote. S'il y a le moindre doute sur deux écritures similaires, les bulletins sont mis de côté. Le Bureau doit alors analyser les écritures incriminées et décider si les bulletins concernés sont valables. Dans le cas contraire, sur décision du Bureau, les bulletins ne sont pas comptabilisés.

Le Bureau et le Greffe ont procédé dimanche 8 mars à un rappel de ces règles aux scrutateurs le jour du dépouillement, en les invitant à redoubler de vigilance. Lors du 8 mars, un nombre très restreint de bulletins avec la même écriture ont été concernés et invalidés, dans des proportions similaires aux dernières élections et se limitant à des paires de bulletins. On peut raisonnablement penser qu'il s'agit de votants au sein du même couple/famille, de telle sorte que les soupçons de fraude électorale à large échelle peuvent être écartés. Par ailleurs, à Nyon un système supplémentaire de « table de contrôle » a été mis en place, qui passe en revue les bulletins modifiés regroupés par liste avant qu'ils ne soient transmis à l'équipe de saisie. Ce système a pour effet qu'au moins une personne supplémentaire (par rapport à d'autres communes qui n'ont pas ce dispositif) voit passer les bulletins manuscrits, ce qui permet d'augmenter les probabilités d'identifier d'éventuelles écritures identiques.

En conclusion, il faut reconnaître que le système électoral tel qu'il a été conçu par le législateur – et que les communes ne font qu'appliquer - ne permet certes pas de garantir le risque zéro absolu, mais le Bureau et le Greffe ont mis en place les mesures nécessaires dans le cadre de l'élection du 8 mars. A ce jour, ni le Bureau ni le Greffe n'ont de soupçon de fraude pour cette élection passée. Il profite également pour rappeler que chaque liste a la possibilité de désigner un observateur, qui peut assister aux différentes étapes du dépouillement et invite tous les partis à faire en sorte qu'un observateur soit présent aux prochains dimanches d'élections.

6. Communications de la COREG

M. Robert JENEFSKY fait un résumé de la séance du Conseil intercommunal du 4 mars 2026 à Bursins.

Le Conseil intercommunal a approuvé deux préavis :

Préavis 63-2026 : participation à la création de la plateforme d'observation du territoire du Grand Genève. Ce préavis, soutenu par la commission ad hoc et la Cofin, a été accepté sans discussion à une large majorité.

Préavis 64-2026 : indemnités 2026-2031 des membres du Bureau et des Commissions du Conseil intercommunal, ainsi que du Comité de direction. Ce préavis, dont la modification principale relative à son prédécesseur était la prise en compte de certaines contributions LPP des membres du Codir, a engendré une large discussion avec des propositions d'amendements, sous-amendements et même sous-sous-amendements. Finalement, le préavis a été accepté à une large majorité après l'acceptation d'un amendement proposé par la Cofin visant à corriger une erreur rédactionnelle dans le préavis.

COMMUNICATIONS DU CODIR

- Le Masterplan VTT Jura vaudois avance. Le mandat a été donné à Bikeplan (octobre 2025), le compte-rendu intermédiaire aux communes suivra prochainement.
- Consultation stratégie territoriale : 24 communes ont répondu jusqu'ici, délai fin mars. www.regiondenyon.ch/consultation-strategie-regionale
- Région de Nyon a repris le projet nyonnais « Fleuris ton gazon », délai pour commander en ligne jusqu'au 22 mars. www.regiondenon-ch/fleuris-ton-gazon
- Le Forum de l'économie de La Côte aura lieu le jeudi 19 mars au Rosey Concert Hall www.felc.ch
- Vélos en libre-service (VLS) : « teasing » du 1^{er} avril au 31 mai, les vélos pourront être essayés gratuitement. Un événement de lancement aura lieu le 21 avril. www.regiondenyon.ch/velos
- Télé-Dôle : remise du bâtiment du « Lapin Blanc » à l'exploitant le 1^{er} juin après signature du bail. Le budget de CHF 1'750'000.- a été respecté. L'accident de l'été dernier a coûté CHF 35'000.- net à Télé-Dôle après les indemnités des assurances et d'un don. Une assemblée générale extraordinaire fin mai établira une nouvelle gouvernance. La Sogestar a ouvert une procédure en France, le Codir suit attentivement (explication du Codir sur www.regiondenyon.ch). La Dôle sera en vedette du futur billet de 50 francs !

PREAVIS A VENIR

Comptes 2025.

PR-66-2026-FRM : Demande de crédit pour des courses expérimentales sur les lignes 813, 815, 835 et 836.

PR-67-2026 : Projet pour le renforcement de l'accessibilité culturelle à l'échelle régionale.

PR-68-2026 : Convention de soutien financier avec La Garenne.

PR-69-2026-DISREN : Aménagements modes doux sur la RC11 à Eysins

PROCHAINES SEANCES

17 juin 2026 à Dully (exceptionnellement à 19h30)

24 juin 2026 : Assermentation, détails à suivre

Comme toujours, tous les documents relatifs à la séance se trouvent sur le site www.regiondenyon.ch

M. Pierre PATELLI demande des précisions sur la procédure engagée par la Sogestar.

M. Robert JENEFSKY lui précise qu'ils ont ouvert une procédure pour protéger leur situation financière. Cela sera suivi de près par le Codir, mais ils n'ont pas d'information supplémentaire.

Mme Laure DAMTSAS demande s'il n'est pas possible de changer le nom de Lapin Blanc.

M. le Municipal Olivier RIESEN signale qu'ils n'ont pas pris de décision à ce jour quant au changement de nom, ni le Codir de Région de Nyon, ni le Conseil d'administration. Il rappelle que le Lapin Blanc est le nom du projet qui avait été retenu par les architectes qui avaient développé ce projet. Concernant la question de procédure, il précise que la Sogestar a ouvert une procédure qui vise à nommer un mandataire externe pour l'aider à examiner ses comptes et sa situation financière pour amener concrètement sur la table des mesures qui permettront à la Sogestar de renégocier certains contrats qu'elle a avec différents fournisseurs. Il invite le Conseil à lire le procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal car M. Schmidt a lu un petit texte qui donne les informations.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. *Rapport de commission – Préavis N° 2025/209 Aménagement du terrain de foot de Marens et de sa ceinture végétale et sportive – Demande d'un crédit d'études de CHF 329'000.– TTC.*

Rapporteuse : Mme Ariane SCHWAB HUG

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui et 4 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 329'000.– TTC pour financer les études du Stade de Marens composé d'un terrain de football synthétique d'une dimension de 100x64m et d'une ceinture végétale et sportive d'une dimension de 9'300 m² ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

8. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2025/214 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Panneaux d'affichage officiels de la Ville – Piliers publics » - Demande d'un crédit de CHF 85'000.– TTC pour financer la modernisation des piliers publics.*

Rapporteur : M. Vaïk KÜPFER

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST, pour une question de clarté, souhaite savoir si, pour les personnes d'accord avec le rapport, il faut dire non au préavis. Elle a eu plusieurs questions ce soir et ne voudrait pas que les gens votent mal par méconnaissance.

Mme la Présidente lui précise que les points seront votés l'un après l'autre.

M. Jacky COLOMB fait remarquer qu'il s'agit d'un amendement pour refuser le point 2, pour être formel et compréhensible. Mme la Présidente lui fait remarquer que cela revient au-même. Elle explique la procédure : le Conseil votera le point 1, puis le point 2 concernant le crédit.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT aimerait remercier la commission pour son travail. Il fait remarquer qu'il s'agit d'une situation intéressante. Un postulat demande à la Municipalité d'étudier quelque chose. Elle l'étudie et fait un rapport-préavis, la commission estime que ce n'est pas ce qui était souhaité, mais émet des vœux. C'est une approche très constructive de la démocratie. Ils vont prendre ces vœux au sérieux. Ensuite, la première décision est de prendre acte, soit admettre avoir pris connaissance du travail. Il remercie la commission qui prend acte, qui considère que le travail fait par la Municipalité est correct, même s'il y a une vision différente. La deuxième décision est également parfaitement correcte puisqu'ils ne sont pas d'accord avec la décision. Pour la Municipalité, c'est parfaitement correct, le travail a été bien fait d'un côté comme de l'autre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le point 1 des conclusions du rapport-préavis est accepté à l'unanimité.

Au vote, le point 2 des conclusions du rapport-préavis est refusé par 82 non et 3 abstentions.

Ainsi, le Conseil décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2025/214 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Panneaux d'affichage officiels de la Ville – Piliers publics » ;
2. de refuser le crédit de CHF 85'000.– TTC tel que proposé dans le rapport-préavis N° 2025/214.

**9. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2025/217*
*Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Dupuis et consorts intitulé « Cartographie des dangers structurels nyonnais pour la petite faune ».***

Rapporteur : M. Alexandre DUPUIS

En préambule, M. Alexandre DUPUIS évoque la mémoire de leur collègue Mme Vanessa Ischi Kaplan, qui les quittait brutalement il y a un an. Quelques mois auparavant, ils avaient entrepris ensemble un travail visant à améliorer le sort des oiseaux de la commune. Puis, avec la Conseillère Mme Marina Alberti, ils ont poursuivi cet engagement afin de faire avancer la cause de cette petite faune à laquelle, leur regrettée collègue était profondément attachée. Il aime à penser qu'elle aurait accueilli avec satisfaction l'aboutissement de cette première étape.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2025/217 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Dupuis et consorts intitulé « Cartographie des dangers structurels nyonnais pour la petite faune ».

**10. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2025/219*
*Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Camille Jaquier intitulé « Bougeons ensemble à Nyon ! » - Demande d'un crédit de CHF 16'000.– TTC pour financer un mandat d'accompagnement.***

Rapporteur : M. Philippe BEURET

La discussion est ouverte.

M. Rodolphe BISSERET regrette que ce postulat « Bougeons ensemble à Nyon ! » qui partait d'une intention très louable et pragmatique, permettant d'accroître l'offre d'infrastructures de street workout dans l'espace public, se transforme en un vaste plan stratégique pour le sport dans l'espace public à Nyon, soutenu par son lot d'études auxquelles le Conseil est désormais familier. La requête lui paraissait simple, comme l'était celle des piliers publics et lui semblait pouvoir recevoir une réponse opérationnelle tout aussi pragmatique. A la place de cela, il faut, ce jour, voter un énième crédit d'études, le laissant dans l'expectative quant à la réponse à la question simple posée par son collègue M. Jaquier. Il ne s'agit certes pas d'un montant mirobolant, mais au moment où ils cherchent désespérément des économies, il serait bon que la Municipalité approche la réponse à certains des postulats et interpellations de manière plus minimaliste et pragmatique.

M. Jacky COLOMB n'a pas tout à fait compris pourquoi il ne s'agit pas d'une demande de crédit formelle, mais que l'on indique simplement qu'il y aura un dépassement au budget. C'est une manière de faire qu'il découvre et a de la peine à se l'expliquer.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS lui répond que c'est tout à fait validé par le Service des finances. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un investissement à proprement parler. Les préavis sont à chaque fois montés sous contrôle du Service des finances. Concernant la remarque de M. Bisseret, il signale que la Municipalité a réitéré à plusieurs reprises que lors de dépôts de postulats, qui visent normalement à étudier l'opportunité de faire quelque chose, la Municipalité a apporté une réponse en soulignant que la simple transposition d'équipements de street workout déjà existants en divers lieux demeurerait limitée. Elle a insisté sur la nécessité d'adopter une approche globale, prenant en considération, non seulement le public concerné, mais également d'autres catégories de la population. Il s'agit en effet de promouvoir l'activité physique auprès de l'ensemble de la population, et non d'un segment spécifique. C'est dans cet esprit que la proposition présentée a été formulée, laquelle a manifestement recueilli l'adhésion de l'ensemble de la commission, y compris celle du postulant.

Il souhaite néanmoins revenir sur la question des études lancées par la Municipalité. Il convient de préciser qu'un montant de CHF 16 000.- a été sollicité afin de mener un sondage auprès de la population. Une telle démarche se justifie pleinement, dans la mesure où il est pertinent de connaître les attentes des citoyens, principaux bénéficiaires des infrastructures sportives. Par ailleurs, il signale qu'un document intitulé « La politique sportive nyonnaise », fruit d'un travail énorme réalisé en interne par le Service des sports, manifestations et maintenance est à disposition. Ce document n'a pas fait l'objet d'un mandat externe, mais résulte d'un investissement important des ressources internes. Il est d'ailleurs probable que sa réalisation aurait engendré des coûts nettement plus élevés si elle avait été confiée à un bureau externe, comme cela se pratique fréquemment. Dès lors, il lui semble que les critiques formulées à cet égard ne sont pas entièrement appropriées, tout comme les généralisations qui ont pu être avancées. En l'espèce, la Ville de Nyon s'efforce, dans la mesure du possible, de mobiliser en priorité les ressources dont elle dispose. Toutefois, il peut s'avérer nécessaire, et parfois même souhaitable, de faire appel à des expertises externes afin d'analyser certains enjeux spécifiques. Enfin, pour conclure, il est convaincu de la pertinence du sondage envisagé concernant les infrastructures sportives extérieures. Il y reviendra plus tard, mais cet aspect constitue l'un des cinq axes stratégiques sur lesquels repose la politique sportive qu'ils entendent mettre en œuvre.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rebondit sur ces propos. Il n'a pas très bien compris l'amalgame entre le document de la politique sportive et les études qui sont en train d'être menées pour les street workout. M. le Municipal parlait d'une catégorie de personnes, de barres, de vélos, d'appareils qui permettent à des personnes de faire de l'exercice de musculation, mais on relance des études. Il entend l'idée de faire une étude pour voir ce qui peut être ajouté, mais au sein même du service, il ne pense pas que cela nécessite d'outsourcer ce genre de demandes pour aller de l'avant. Il trouve qu'il y a une frontière entre des demandes d'investissements pour faire des études et le travail en interne qui peut largement être fait. Il estime qu'en termes de délais on n'est pas dans l'urgence, il n'y a pas de nécessité d'avoir un projet dans les trois prochains mois. Cela pouvait rentrer dans le flux des activités et des différentes démarches qui sont entreprises par le service.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui, 6 non et 5 abstentions :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2025/219 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Camille Jaquier intitulé « Bougeons ensemble à Nyon ! » ;
2. de prendre acte d'un dépassement de CHF 16'000.– TTC sur le compte N° 170.3185.00 – *Honoraires et frais d'études* sur l'exercice 2026 pour financer le mandat de l'Observatoire du sport populaire visant à identifier les besoins de la population en matière d'activités physiques de plein air et d'évaluer les besoins potentiels pour de nouvelles installations sportives en libre accès.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 2025/220
Plan d'affectation Parc Tattes d'Oie – Demande de crédit d'études de CHF 578'000.- pour l'établissement du projet urbain et du plan d'affectation.**

Rapporteur : M. Philippe MORGENTHALER

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST fait remarquer qu'on dit gouverner c'est prévoir. Or, ni dans ce préavis, ni dans le rapport de commission, il n'est fait allusion aux emplacements de stationnement envisagés. Pourtant, ce n'est pas un aspect qu'il faut sous-estimer lors de la conception d'un projet urbain et d'un plan d'affectation. La route des Tattes d'Oie est déjà confrontée à un manque d'espace pour se garer. Si on envisage d'accroître le nombre de résidents, il est impératif d'offrir des solutions de stationnement aux futurs habitants. La seule chose qu'elle a trouvé dans ce préavis, au sujet des parkings, ce sont ces deux petites phrases sous le chapitre « mobilité » (sous 2.3 p.5) :

- principe de limitation des accès et mutualisation des parkings
 - limitation du stationnement en surface et en souterrain, dans la mesure du possible
- Elle demande s'il ne serait pas plus judicieux d'envisager, dès la phase initiale du projet, des options satisfaisantes pour tous, plutôt que de suggérer dès le départ des solutions minimalistes pour les parkings.

Mme Ariane SCHWAB HUG intervient au sujet de l'enjeu de pollution et dépollution du site. Il est vrai que quelques éléments sont mentionnés dans le préavis et un peu dans le rapport. Elle invite les futurs commissaires qui évalueront le futur projet de réalisation, quand les études seront faites, à être très attentifs sur la nature de la pollution et les méthodes précises qui seront préconisées pour y faire face. Pour l'instant, c'est très flou et peu rassurant.

M. Michael SAUERLAENDER fait remarquer que dans le préavis et le rapport rien n'est mentionné dans le cadre du plan d'affectation sur le stationnement. Lors d'une présentation à la CAU, un ratio de 0.4 à 0.6 avait, semble-t-il, été évoqué. Ce ratio incluait également les places visiteurs, ce qui signifie qu'il y a moins de places par appartement. Il avait aussi été fait mention de diminuer les places en surface pour les logements et les emplois. Il aurait souhaité comprendre ce qu'il en est actuellement, puisque, manifestement, cela ne fait plus partie de ce préavis, pourquoi cette information importante n'a pas été communiquée dans le préavis, ni à la commission, ce qu'il en est des places de parc actuellement en surface, seront-elles remplacées en sous-sol avec une diminution de leur nombre au même ratio. Il s'interroge également sur ce qu'il en sera des futurs commerces, entreprises et éventuels restaurants, s'ils seront sans place de parc. Il fait remarquer que le quartier des Saules, à proximité, utilise régulièrement les places d'Articom, de la Poste et autres, car il y a déjà un manque cruel de places visiteurs qui sont limitées à 4 heures ou très onéreuses dans le sous-sol. Il ne va pas revenir sur le commentaire de la Petite Prairie 2 et 3, il est déjà en désaccord sur le sujet, mais il remercie la Municipalité de l'éclairer sur ce point qui lui semble très essentiel et qui, à son grand regret, manque au préavis et par conséquent au rapport.

M. Pierre GIRARD rebondit sur les propos de Mme Schwab Hug et souhaite également parler de pollution et dépollution. En page 5 du préavis, on lit dans le paragraphe en bas de page, concernant les parcelles 765, 2281 et 2282, « Ces parcelles étant inscrites au cadastre des sites pollués (ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement), la création d'un parc public nécessitera une dépollution au préalable. En vertu de l'article 2 de la Loi sur la protection de l'environnement (principe de pollueur-payeur), le propriétaire prendra en charge la dépollution du site et les frais y relatifs ».

En page 5 du rapport sous le sous-titre « Pollution », il cite quelques extraits : « Les questions relatives à la pollution du site ont également été examinées : il ressort que celle-ci provient principalement des anciennes activités de brocante exercées (terme qui fait sourire lorsque l'on connaît les Lude) sur les parcelles de la famille Lude, où des carottages ont mis en évidence la présence de divers déchets tels que batteries, pneus et bidons. Conformément au principe du pollueur-payeur, la dépollution incombera aux propriétaires concernés ». Jusque-là tout est correct. Mais, au paragraphe suivant, il poursuit avec ses citations : « il a par ailleurs été précisé qu'Allreal (société qui a acquis les terrains) avait connaissance de cette obligation lors de l'acquisition du site. En outre, il n'est pas prévu de construire, ni de creuser dans les zones historiquement les plus sensibles, ce qui limite les risques de mauvaises surprises ». Il s'inquiète donc et le doute s'installe en lui. En lisant ces quelques lignes on se dit d'abord que tout va se faire correctement dans les normes puis, non, pas tout à fait ; on ne va pas toucher aux zones sensibles : pneus, batteries, bidons et probablement huile minérale et morceaux de ferraille. Ces éléments ont pu être trouvés dans les carottages.

Un jour ou l'autre il faudra bien dépolluer ces zones sensibles et il se demande qui va passer à la caisse, quelle méthode sera appliquée. Cela pourrait bien être celle de ce bon vieux principe des bénéfices à l'investisseur/promoteur et les charges supplémentaires à la collectivité publique. Il a besoin d'explications. Il s'étonne que les commissaires Verts, membres de cette commission, aient pu laisser passer ce point de détail. Il ne peut pas accepter cette situation. Il a besoin de la garantie que tout le terrain pollué sera traité et que tous les frais relatifs à cette dépollution seront pris en charge par le/les propriétaires. Comme il n'est pas possible de déposer un amendement allant dans ce sens, il n'y a qu'une solution : c'est le refus de ce préavis.

M. Jacques HANHART propose le refus de ce préavis, il en donne quelques explications. Lors de la séance de la commission Architecture & Urbanisme de mai 2025, le projet a été présenté. Il a réagi au sujet de la pollution, connaissant la famille Lude de longue date. En effet, en lisant attentivement, il est indiqué que le sol pollué ne sera pas touché. Il se demande dès lors comment faire. Des barrières seront installées pour que public n'accède pas, et des passerelles permettront un passage sans toucher les terres et les plantes polluées. Des plantes seront mises pour dépolluer le terrain. Une plante, si elle se décompose au même endroit, la pollution va redescendre, cela lui semble logique. Comme son collègue M. Girard, il sait, par expérience, que ces terrains seront donnés à la ville faute d'en avoir une utilisation, comme la Duche ou le parc de la Morâche par le passé. Il demande au Conseil s'il veut accepter un préavis où la pollution n'est pas traitée par le pollueur ou les propriétaires, s'il accepte de mettre la poussière sous le tapis. Lors de l'adoption du PV de la séance de la CAU, Mme Schwab Hug, comme elle l'a fait plus tôt, avait demandé que la liste des polluants figure dans le préavis. Ce PV écrit a été envoyé au service et il n'y a rien de concret. Pour sa part, il pense qu'on peut trouver du plomb, des PCB et autres choses pas très ragoutantes. Au vu de cela, il n'y a pas d'autre solution que de demander de refuser ce préavis afin de contraindre la Municipalité de retourner négocier avec le propriétaire, au minimum la dépollution des sols qui seront rendus à la ville.

M. Bernard UELTSCHI ne voudrait pas rallonger sur ce qui a été dit et bien dit, il signale que le Parti Vert'Libéral s'inquiète sur les mêmes points déjà cités, à savoir le nombre de places de parc pas défini clairement, voire diminué, et surtout la pollution qui est sous-jacente et qui n'a pas l'air d'être traitée. Comme ses collègues, il refusera ce préavis.

M. Jacky COLOMB a également du souci pour cette pollution. Comme Mme Schwab Hug l'a mentionné, lors du crédit de réalisation, il faudra être attentif à ce sujet. Toutefois, il n'y aura pas de crédit de réalisation, puisqu'il s'agit d'une entreprise privée. Ce qui sera voté ce soir sera définitif. Après avoir bien réfléchi, il pense qu'il faut refuser ce préavis et que la Municipalité

retourne négocier avec les propriétaires, qui étaient au courant au moment de l'achat de la pollution du terrain et qui savent également que c'est à eux de payer les frais.

Mme Doris ULDRY demande le vote nominal.

Mme Ariane SCHWAB HUG, pour être plus claire, est très préoccupée par cet enjeu de pollution. Elle avait l'impression que c'était prématuré, à ce stade, puisqu'il s'agit de voter pour un crédit d'étude, dont un des objets est de donner des détails sur cette pollution et comment dépolluer. Elle a aussi compris qu'il s'agit de voter un crédit d'étude qui devra déterminer un plan d'affectation et qu'après, il faudra voter sur ce plan d'affectation. C'est la raison pour laquelle, elle pensait que, dans un deuxième temps, le Conseil communal se prononcerait et souhaite des éclaircissements à ce propos de la part de la Municipalité.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ remercie Mme Schwab Hug qui a effectivement compris ce qui allait être fait ces prochains temps. La Municipalité est pleinement consciente de l'existence d'une pollution sur ce terrain. Elle ne sait pas sur quelle base il a été avancé que la Municipalité ne serait pas informée de cette problématique. Des premiers forages ont déjà été réalisés. Le site a été inscrit comme pollué par le Canton, lequel est également responsable de s'assurer de sa dépollution et de délivrer les autorisations nécessaires avant toute intervention. Conformément au principe du pollueur-payeur, les coûts de dépollution incombent au propriétaire. Celui-ci, ayant acquis les terrains en toute connaissance de cause, savait qu'il devrait assumer ces frais. En conséquence, la ville ne prendra pas en charge la dépollution.

S'agissant du nombre de places de stationnement, une réflexion a effectivement été engagée. Toutefois, à ce stade, le nombre exact de logements n'est pas encore défini. Ils disposent uniquement d'estimations, les études étant en cours. Le préavis qui est soumis aujourd'hui vise précisément à obtenir les moyens nécessaires pour mener ces études, lesquelles devront notamment déterminer le nombre de places de stationnement, les surfaces de plancher, le nombre d'étages, les aménagements extérieurs, ainsi que la nature exacte de la pollution. Des analyses complémentaires seront réalisées afin de préciser l'ampleur de la contamination et de définir les mesures de dépollution appropriées. Là encore, ces mesures resteront à la charge des propriétaires, qui étaient informés de la situation lors de l'acquisition des terrains. Enfin, comme cela a été indiqué par Mme Schwab Hug, le financement demandé aujourd'hui concerne uniquement les études. Le plan d'affectation sera ensuite élaboré et soumis à l'approbation du Conseil. Comme tout plan d'affectation, il devra être validé par le Conseil communal. Il y aura donc à nouveau l'occasion de se prononcer sur l'ensemble des éléments, notamment le nombre de places de stationnement et les modalités de dépollution, et elle assure que toutes les vérifications nécessaires auront été effectuées. En résumé, il est demandé ce soir de voter les crédits destinés à l'étude de ce plan d'affectation.

Mme Laure DAMTSAS pense que dans les conclusions du rapport, il y avait lieu d'ajouter deux vœux. Le premier sur la dépollution de l'entier de la parcelle par le propriétaire et le deuxième du respect des lois cantonales et du règlement communal pour les places de parking.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ rappelle qu'ils n'ont pas le choix d'appliquer les lois cantonales. La ville ne peut pas outrepasser les droits cantonaux. Si le Canton dit que le site n'est pas dépollué et que l'on ne peut rien construire, ils ne pourront rien faire. La seule chose qu'ils disent est qu'ils ne vont pas construire à l'endroit où c'est pollué et qu'il est plutôt prévu un parc. C'est le Canton qui va donner son autorisation si les propriétaires ont dépollué le site. Concernant le nombre de places de parc, il y a un Service des infrastructures qui va définir avec le Service du territoire, et les propriétaires, le nombre de places de parc qui sera ensuite soumis dans le plan d'affectation. Elle répète que l'on ne peut pas définir le nombre de places de parc à ce stade, alors que l'on ne connaît pas les m² de surfaces de plancher qui seront construits. C'est beaucoup trop tôt, les études vont être faites maintenant. On ne connaît pas non plus les surfaces de commerces qui seront également déterminées par les études, ainsi que la typologie d'immeubles, de logements. C'est à ce moment que le nombre de places de parc sera déterminé, à l'heure actuelle, c'est totalement impossible. La méthode est identique à tous les préavis sur les PA. La commission était par ailleurs contente des réponses données. Elle souligne encore que les autres PA déposés ne l'étaient pas en période électorale.

M. Jacques HANHART revient sur ce qu'il a dit plus tôt concernant la séance de la CAU de mai 2025. Ce n'est pas lui qui a parlé de mettre des barrières autour du parc et de mettre des passerelles par-dessus pour que les gens ne marchent pas sur le terrain pollué. Cela signifie que l'on va laisser un parc au milieu d'un groupe de parcelles qui est pollué.

M. Michael SAUERLAENDER apprécie que l'on soit au début d'une étude, mais comme Mme la Municipale le sait très bien, une étude a des paramètres qui sont donnés dans le cadre d'une recherche. Elle parle de 25% de logements d'utilité publique, ceci est un paramètre, comme le ratio mentionné à la CAU de parkings. Il en va de même lorsque l'on refuse un parking au Martinet dans une étude. Ce sont les paramètres de l'étude qui sont donnés pour la recherche. Il aurait apprécié quelque chose de plus ouvert qui réponde aux futurs habitants de cette zone.

M. Jacky COLOMB trouve que cela va sans dire que l'on va tout dépolluer, mais cela aurait été tellement mieux si Mme la Municipale l'avait dit noir sur blanc dans le préavis détaillé. Toute cette diatribe actuelle a lieu car le préavis n'est pas précis.

M. Vincent BUCCINO rappelle à Mme la Municipale que le Canton dit que c'est une place de parc par logement, pour 100 logements, il devrait y avoir 100 places de parc. Si ce n'est pas le cas, il demande quelle est la politique en termes de places de parc pour la ville. Ce qu'elle souhaite faire différemment de ce que le Canton propose.

M. Sacha VUADENS trouve ce débat incroyable. Plusieurs questions ont été soulevées, alors même que leurs réponses constituent précisément l'objet de l'étude et des paramètres à définir. Il a été rappelé, à plusieurs reprises, que des lois cantonales s'appliquent, que toutes les décisions ne peuvent être prises à ce stade, et que le crédit demandé vise justement à financer une étude ainsi qu'un plan d'affectation qui sera, le moment venu, soumis à nouveau au Conseil. Dans ce contexte, il lui paraît difficilement compréhensible que l'on envisage de refuser un plan d'affectation, autrement dit, de s'opposer au développement d'une partie de cette ville au motif que certaines réponses ne sont pas encore disponibles, alors même que celles-ci doivent précisément découler de l'étude à venir. Il est également surpris par certains arguments avancés, notamment en ce qui concerne les normes VSS. Celles-ci peuvent, selon les cas, être adaptées par les communes, qu'il s'agisse de les rendre plus ou moins contraignantes. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un crédit d'étude est sollicité. Il remercie Mme Uldry d'avoir demandé un vote nominal et souligne que le refus de ce plan d'affectation reviendrait à reporter la question au lendemain, avec davantage d'exigences en termes de réponses, alors même que les études nécessaires n'auraient pas été financées. Il convient donc de faire preuve de cohérence. Si nous souhaitons disposer d'un plan d'affectation solide et apporter des réponses aux préoccupations exprimées ce soir, il est indispensable de permettre la réalisation des études nécessaires. Il ajoute que certaines de ces préoccupations, notamment en matière de dépollution évoquée par M. Colomb, semblent déjà abordées dans le rapport, du moins selon sa lecture.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES fait remarquer que lorsque l'on lance une étude, on donne un canevas, une ligne directrice. Celle-ci est écrite en partie là-dedans, des choses ne sont pas écrites. On ne lance pas une étude avec une feuille blanche, on lance une étude sur la base d'éléments sur lesquels on veut réaliser un projet. Aujourd'hui, effectivement, si d'entrée de jeu on fixe un certain nombre de règles, c'est la crainte qu'ils ont aujourd'hui. On va sortir avec un préavis quand les choses seront déjà fixées d'avance. La problématique est à ce niveau, il n'y a pas une feuille blanche, mais une feuille de route déjà bien déterminée pour mener à bien cette étude.

Mme Laetitia HEDIGER demande de passer au vote et clore la discussion à ce sujet. Elle suggère à la Municipalité, pour la prochaine fois, de construire un parking et faire des immeubles autour. Peut-être que cela satisfera plus de monde.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense qu'il faut remettre le contexte et savoir exactement de quoi l'on parle. Bien sûr que les questions posées sont parfaitement légitimes, que ce soit par rapport à la pollution ou au nombre de places de parking dans un projet de ce type. Certains membres du Conseil proposent un refus. Il se demande ce qu'il faudrait faire avec un refus. La

marge de manœuvre sera limitée. Ils pourraient refaire le préavis pour répondre aux remarques et critiques en ajoutant un paragraphe pour préciser ce qui est, peut-être, pour eux considéré comme une évidence et qui n'est pas partagé par tout le monde. De toute façon, il ne pourra pas y avoir un plan d'affectation qui sera approuvé par le Canton. Il rappelle que le Conseil communal approuve un PA, lève les éventuelles oppositions et ensuite il doit être approuvé par le Canton, après le vote. Toutefois, il doit aussi être approuvé en examen préalable avant le vote. Il n'y a aucune chance que le Canton approuve un plan d'affectation qui ne réglerait pas les questions de pollution. Les normes VSS sont dictées par le Canton. Il n'y a pas 100 places pour 100 appartements. Des normes réduisent ces coefficients en fonction de l'endroit où sont construits les logements, par rapport à la distance à la gare, la distance aux transports publics et autres raisons. Si le Conseil dit non à ce préavis, ils referont le même avec deux, trois petites phrases pour faire joli, mais cela ne changera strictement rien. Il rappelle également le planning : l'élaboration du projet se fait jusqu'en 2027, les procédures techniques et publiques en 2028-2029, la procédure d'adoption du PA en 2029-2030. Il se demande pourquoi perdre encore six mois par rapport à ce projet. Il rappelle que des promoteurs ont acheté, ce ne sont pas des enfants de chœur. Ce sont des gens sérieux, animés, légitimement, par le souhait d'avoir une rentabilité par rapport à leur investissement. Ils souhaitent que l'on puisse avancer. Il se trouve aussi qu'il y a une question de logements. Il a entendu ces dernières semaines quelques débats sur le logement disant qu'il faut construire plus. Il signale, en passant, qu'il ne suffit pas de construire plus. On dit qu'un Nyonnais est un Genevois qui a trouvé un appartement. Si demain, on met 5000 logements en plus à Nyon, si on n'a pas des règles qui encadrent la mise sur le marché de tous ces logements, on aura 5000 Genevois de plus à Nyon. Tout cela pour dire qu'il y a des logements, un pourcentage d'utilité publique, qui sont justement contrôlés par la ville et qui font qu'on a une priorité accordée pour ces logements à des Nyonnais. Refuser ne sert à rien. Toutes les préoccupations vont de toute façon être prises en compte. Il rappelle que la Municipalité va revenir entre 2029 et 2030 pour l'approbation de ce plan d'affectation. Entre-temps, il y aura des études, raison pour laquelle ils ont besoin d'argent. Il rappelle que le 45% de ce montant sera réglé par les promoteurs, car c'est la proportion des terrains qui leur appartiennent et les autres terrains appartiennent à la ville. Si la totalité des terrains appartenaient aux promoteurs, le 100% leur serait refacturé. Il pense que les préoccupations et questions du Conseil sont parfaitement légitimes, mais cela sert à strictement rien de refuser le montant des études car ils ne pourront pas donner de meilleures réponses, cela ne fera que retarder, encore, l'adoption d'un plan de quartier.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus d'un cinquième des membres approuvent le vote nominal demandé par Mme Doris ULDREY.

Au vote nominal, le Conseil accepte par 71 oui, 11 non et 3 abstentions (*vote en annexe*) :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 578'000.– pour financer l'établissement du projet urbain et du plan d'affectation « Parc des Tattes d'Oie », sous déduction de la participation des propriétaires privés estimée à CHF 317'900.– ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

12. Rapports de la commission (minorité/majorité) chargée d'étudier le postulat de M. Pierre Patelli & consorts pour la mise à disposition d'emplacements d'affichage politique en vue des votations populaires à Nyon.

Rapporteurs : Mme Brigitte PEREZ pour le rapport de minorité
M. Bernard UELTSCHI pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 50 oui, 31 non et 2 abstentions :

- de renvoyer le postulat de M. Pierre Patelli à la Municipalité pour étude et rapport

13. Propositions individuelles

M. Vincent SCHMIED fait remarquer qu'à travers le préavis N° 2025/198 concernant la valorisation des sources d'énergie locales et réseaux thermiques déposé en juin dernier et une demande de crédit complémentaire de CHF 140'000.-, quelques informations avaient été données au Conseil sur EnergéÔ, d'autres ont été fournies par la presse, voire certains partenaires impliqués dans ce projet. Il souhaite savoir aujourd'hui, à l'approche du bouclement des comptes 2025, quelles sont les implications financières pour la ville.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui fait remarquer que le Conseil d'Etat a publié un communiqué de presse il y a quelques jours. Il s'inquiète de l'état de la géothermie dans le canton et va mettre à disposition CHF 20 millions pour assurer la suite. Quant à Vinzel, des informations vont arriver d'ici la fin du mois pour l'avenir définitif du site. Il sera en mesure de communiquer des informations plus précises au prochain Conseil.

Mme Ilithya GENNAI signale que manger bio et local à Nyon, c'est possible, mais elle se demande pour combien de personnes. Quand on regarde le prix des paniers bio et locaux, on voit que c'est quelque chose pour quelques privilégiés. Ça lui pose un vrai problème. La transition écologique ne peut pas se faire sur le dos des gens qui ont peu, elle doit également être sociale. C'est une conviction profonde de la gauche, raison pour laquelle, au prochain Conseil, elle déposera au nom du parti socialiste, un postulat pour que Nyon se donne les moyens de vendre des produits bio et locaux accessibles à toutes et tous. D'autres l'ont fait, ça marche. Nul besoin de réinventer la roue, juste avoir la volonté politique de le faire. Justement, cette volonté politique s'est construite collectivement. Elle se réjouit que de nouvelles forces de gauche les rejoignent bientôt dans ce Conseil. Pour porter des idées qui allient écologie et solidarité, il faut une plateforme solide, rose et verte, de préférence.

Mme Valérie MAUSNER LEGER intervient au sujet du sport pour toutes et tous et notamment pour la pratique sportive de proximité. Elle ne peut que se réjouir de voir l'ambitieuse politique sportive déposée ce soir, fruit du travail municipal. Elle porte à l'attention de la Municipalité la situation récente concernant l'offre sportive. En effet, en octobre dernier, Activ Fitness Zurich, a annoncé par mail, tant au personnel qu'aux clients, la fermeture d'une des deux salles de sport de Nyon, celle de la Combe. Cette fermeture a eu lieu fin février. Ce sont environ 30 cours hebdomadaires qui ont été supprimés qui réunissaient de 10 à 25 personnes à chaque cours, ce qui est considérable. Certains de ces cours étaient fréquentés depuis plus de 30 ans. Inutile de dire que le mécontentement a été très important. Des pétitions ont été rédigées et transmises à Zurich, en vain. Pour garder les adhérents, il a été demandé de ne pas s'inquiéter, car l'offre de cours collectifs sera renforcée à la Morâche. Début mars, force est de constater que la salle de la Morâche est très occupée et peu d'horaires ont pu être ajoutés. Chaque cours a une demande quasiment doublée. Les cours se remplissent en trois minutes, ce qui frustre beaucoup de personnes. Elle se permet de relayer le mécontentement et de formuler deux souhaits. Un concerne le programme de sports nyonnais qui inclut notamment des cours de renforcement musculaire, yoga, zumba et Pilate. Deuxièmement, un certain nombre d'instructeurs et instructrices se proposent de quitter Activ Fitness et de créer d'autres endroits pour pratiquer ces sports, mais il leur manque une salle.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS a été effectivement informé par des membres d'Activ Fitness qui lui ont écrit une lettre. Ils n'ont pas comme but fondamental d'essayer de supplanter les fitness avec le programme En Mou'Nyon qui a été mis en place et qui a énormément de succès, de même qu'En Forme Nyon. De toute façon, ils sont en train de mener des réflexions sur les possibilités d'étendre ce programme. Il y a un enjeu de créneaux à disposition, ainsi qu'une série d'enjeux pour pouvoir étendre ce programme. Ce n'est pas si facile, mais ces programmes ont du succès. La perspective du complexe multisports de Colovray avec des salles polyvalentes offrira quelque potentiel. Ils sont en train de travailler sur le concept d'exploitation qu'ils vont très prochainement faire valider par la Municipalité.

M. Thomas VALEA évoque l'éventuelle possibilité de demander à l'OFROU d'évaluer la sécurité du giratoire de la Gravette, que nombre de Nyonnais sont susceptibles de prendre à vélo pour se rendre en direction de Signy. Il rappelle que près de 40% des accidents survenus dans un giratoire impliquent un vélo et que 94% des collisions impliquant un cycliste sont causées par un usager motorisé. Ce giratoire est particulièrement dangereux. Sans vouloir un giratoire séparant les cyclistes des véhicules motorisés, il demande s'il est possible de le sécuriser.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond que le giratoire est sous la responsabilité de la DGMR et non de l'OFROU. C'est le Canton qui en est responsable. Il ne lui semble pas qu'il fasse partie du réseau cyclable prioritaire régional, mais elle va se renseigner si, éventuellement, ils ont des velléités de sécuriser la zone. Ils sont plutôt en train de travailler sur des alternatives, car, il est vrai, que l'on a assez peu envie de passer à vélo dans ce giratoire.

Mme Florence DARBRE GUBBINS se permet de faire part d'une réflexion concernant la parcelle située en contre-bas de la magnifique terrasse du Château. Lorsque l'on arrive sur cette terrasse, on est d'abord émerveillé par la vue à couper le souffle sur les Alpes, le lac et les toits du quartier de Rive. C'est un véritable tableau vivant. Mais en se penchant un peu par-dessus le parapet, la curiosité pousse à explorer ce qu'il se cache en contre-bas. Là, c'est le drame, c'est tristement vide et moche. Pour mémoire, elle rappelle qu'il y a quelques années, cet endroit était magnifié par des potagers extrêmement bien soignés et admirés, qui faisaient d'ailleurs sens historiquement avec le Château. Mais hélas, ceux-ci ont disparus, victime de la mauvaise qualité de la terre. Après de nombreuses remarques entendues, elle demande s'il ne serait pas possible de planter quelque chose, des fleurs ou autres végétaux pour que tout un chacun puisse profiter d'un spectacle aussi agréable que celui des Alpes.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui rappelle qu'au moment de voter le crédit pour le déménagement des potagers pour cause de pollution, il avait été prévu un montant pour faire une étude pour réaménager cet espace qui, effectivement, mérite mieux que ce qu'il est. Un amendement avait été déposé qui demandait d'organiser un concours en collaboration avec l'Hepia, ce qui a été fait. Ils seront en mesure de présenter les résultats au mois de septembre en collaboration avec le Musée du Château. Dans l'intervalle, ils ont ensemencé cette terrasse avec de la prairie fleurie, mais force est de constater que, l'année dernière, elle n'a pas bien poussé et se trouve dans un état déplorable. Ils vont essayer de faire mieux pour la prochaine saison.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale qu'il a été porté à sa connaissance qu'une plainte pénale a été émise par un collectif concernant la place des Marronniers. Cette plainte dure depuis quatre ans. Il n'est pas très au clair de ce qu'il en est, peut-être est-ce une fausse information. Il demande si quelque chose est en cours qui empêcherait les activités autour de la place. L'année dernière, il y a eu une obligation de cesser les activités à partir de 22h. Le jour de la fête de la musique, il demande si d'autres événements ont dû être limités dans le temps et il demande un peu plus de précisions.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS avoue qu'il regrette que cette question se fasse en séance publique. Il aurait pu lui poser la question en bilatéral et il l'aurait informé qu'à sa connaissance, il n'y a pas de plainte pénale qui aurait été déposée. Comme mentionné dans la presse, ils ont été extrêmement clairs sur le fait qu'il y a eu un recours des voisins sur l'organisation de l'événement précédent, La Côte en a fait tout un article. Le juge a tout de suite posé un effet suspensif, ils ont fait recours contre cet effet suspensif. Le juge leur a donné raison en grande partie, dans le sens que l'événement a pu avoir lieu dans sa quasi-totalité, mais avec des limitations à 22h au lieu de minuit pour quatre événements. Ces limitations entravaient tout de même l'événement, mais ont permis d'avoir lieu durant toute l'édition. Il a uniquement jugé sur cette demande d'effet suspensif et doit encore juger sur le fond. En l'occurrence, ils n'ont pas de nouvelles en la matière à ce stade. Il devrait prochainement se prononcer. Si cette procédure venait à perdurer encore un moment, cela signifierait organiser une édition plus simple, car il y a un enjeu de programmation. Si une plainte pénale a été déposée, il l'apprend ce soir, aucune information ne va dans ce sens au sein de la Municipalité, ni dans l'administration.

**DÉPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

14. Préavis N° 2026/224

Centre de Polices – Demande d'un crédit d'investissement complémentaire de CHF 725'300.- TTC pour couvrir les hausses légales sur les prix de la construction.

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU s'étonne que ce préavis soit traité par une commission ad hoc et se demande s'il ne serait pas plus opportun de renvoyer ce préavis à la COFIN, étant donné qu'il s'agit d'un dépassement de crédit, ce qui est normalement traité par la COFIN.

M. le Municipal Claude ULDRY pense que la COFIN est tout à fait apte à traiter ce genre de préavis. La COGES, qui boucle les préavis, pourrait également évaluer les dépassements.

Une majorité du Conseil approuve le renvoi du préavis à la COFIN.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. Préavis N° 2026/225

Règlement communal relatif au fonds Cartolacôte.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Préavis N° 2026/226

Stratégie de remplacement des horodateurs communaux - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 287'000.- TTC pour le remplacement des horodateurs de la ville.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Communication N° 2026/227

Nyon, ville de sports – Une politique sportive ambitieuse, inclusive et innovante.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS fait remarquer qu'un document sur la politique sportive nyonnaise est à disposition à l'entrée. La Municipalité et le Service des sports ont le très grand plaisir de la présenter. De facto, la ville de Nyon a déjà une politique sportive qui est ancienne avec des investissements qui ont été consentis il y a de nombreuses années, des soutiens aux clubs qui existent depuis de nombreuses années, une politique sportive qui est ambitieuse en termes d'infrastructures, de subventions, de programmes de sport et réputé au niveau du Canton et de la Suisse romande de manière générale. Il a été amené à discuter avec d'autres services des sports qui envient la qualité du travail fait du côté de la ville. Il y avait déjà une politique sportive, de facto, mais il s'agissait de formaliser celle-ci dans un document stratégique. Ce document doit renforcer la cohérence de l'action du service auprès des différents acteurs du sport de manière générale, qui vise à adopter une vision qui soit la plus globale possible. Des enjeux qui touchent le sport actuellement, des enjeux qui vont toucher le sport dès demain, ils se sont inspirés gratuitement du travail fait par l'observatoire du sport romand pour cerner les enjeux qui vont toucher le sport dans les prochaines années. Le

troisième but était de pouvoir valider cette vision qui doit être portée au jour le jour par le service au sein de la Municipalité. Concernant le timing, ils auraient voulu le faire il y a un peu plus longtemps, mais ce document a été fait spécifiquement à l'interne du service, contrairement à ce que font les autres villes de manière générale où ils mandatent des personnes externes pour faire ce genre de document. Le service ayant beaucoup de travail, cela a pris un peu plus de temps. Ils ont également souhaité attendre la suite de l'initiative pour une politique sportive vaudoise ambitieuse et le contre-projet du Canton. Ce document s'appuie sur trois objectifs stratégiques : la sensibilisation de la population au bienfait individuel et collectif de la pratique sportive en termes de santé physique et mentale, ainsi que d'inclusion et cohésion sociale, garantir l'opportunité à chacune et chacun de pratiquer une activité suffisante pour sa santé en lien avec ses aspirations et dans un cadre sain, enfin favoriser un environnement propice au développement durable du sport en offrant aux structures et acteurs engagés des ressources pérennes. Il y a également cinq axes stratégiques qui s'appuient sur les leviers avec lesquels ils travaillent le plus, le sport associatif sous toutes ses formes, le sport libre et l'activité physique, les manifestations sportives, les infrastructures sportives et les espaces pour le mouvement et enfin la défense et la promotion des valeurs des bienfaits ainsi que des actrices et acteurs du sport. C'est un document que l'on peut qualifier de théorique, de stratégique et le but est, ensuite, d'élaborer un plan directeur qui se fasse en consultant les acteurs concernés (clubs, acteurs de la santé, population) pour que la Municipalité future puisse valider ce plan directeur qui donne les priorités. Cela sera, dans l'idéal, présenté au Conseil communal pour une prise d'acte. Le déploiement concret, en termes de finances, se fera par le budget normal, ou par d'éventuels préavis qui seraient amenés à être déposés. Il tient à remercier le Service des sports pour la qualité du travail et la quantité de travail fournie pour élaborer ce document.

18. Préavis N° 2026/228

Développement du secteur Gare Sud – Demande d'un crédit d'études de CHF 2'310'000.- TTC pour l'organisation d'un concours et d'un avant-projet pour le quartier urbain de la Gare côté Lac.

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, comme il l'a déjà annoncé à Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ, signale que la date proposée ne va pas. Il s'excuse auprès du Conseil et communiquera à l'ensemble de la commission la nouvelle date.

M. Sacha VUADENS trouve que ce préavis mérite le soutien plein et entier. Dans vingt ans, il y aura 45'000 passagers qui transiteront chaque jour par la gare, soit deux fois la population nyonnaise. Ce sont des usagers du rail, des habitants, des pendulaires, des visiteurs qui entreront dans la ville par cette porte qui doit être digne de ce que Nyon est et veut être. C'est bien de cela qu'il s'agit, concevoir un véritable quartier de ville avec des espaces publics accueillants, des logements à loyers abordables, des commerces, des services, de la culture, un lieu de vie et pas seulement un lieu de correspondance, un endroit où l'on peut s'arrêter, où l'on consomme, on se rencontre et l'on reste. Pour y arriver, il faut agir maintenant. La place de la Gare n'est pas impactée par les incertitudes ferroviaires, les conditions sont réunies. En 2027, c'est la fenêtre à ne pas rater. Si la ville ne transmet pas ses conditions cadre aux CFF avant cette échéance, elle ne pourra plus les intégrer à la procédure d'approbation des plans. Ce Conseil aura la responsabilité de décider si Nyon sera actrice de ce projet ou spectatrice. Si l'on décide de la ville ou on la subit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. Interpellation de M. Alexandre Dupuis & consorts intitulée « Route de Saint-Cergue dangers et pistes d'évolutions ».

M. Alexandre DUPUIS présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

19bis. Interpellation de M. Pierre Girard intitulée « Mandat de gestion pour des tiers : déontologie, respect de la concurrence, quelle ligne de conduite pour les SI ? »

M. Pierre Girard présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

20. Divers en rapport avec la séance

Mme Laetitia HEDIGER rappelle que, dans la mesure du possible, lorsque l'on se présente en tant que président d'une commission on ne change pas la date. Dix personnes s'inscrivent pour chaque commission en tenant compte de son agenda et il lui semble que ce sont un peu toujours les mêmes qui font des changements de date, ce qui est assez désagréable.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h12.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Muriel CARDINAUX

La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexe : vote nominal préavis N° 2025/220

Vote 8 : Rapport 2025/220

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 16.03.2026 21:30:31

Total de résultats:

Oui :	71	83.53 %
Non :	11	12.94 %
Abstention :	3	3.53 %
Total :	85	100.00 %

Résultats individuels :

ALBERTI Marina	oui
BESSE Chloé	oui
BEURET Philippe	oui
CARDINAUX Muriel	-
CHEVALLAY Monique	oui
GALLAY Arlette	-
GENNAI Ilithya	oui
HAUSER Anthony	oui
JOB Alix	oui
JOLY Mael	oui
KARCHER Christian	oui
LOPEZ-MARTINEZ Juan	-
MARQUES Manuel	oui
MEYLAN Philippe	oui
MOTTA Salvatore	oui
ROLIM GONCALVES Mario	oui
SCHAAD Noémie	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
SUKIENNIK Renata	-
URFER Julien	oui
VIOGET Corinne	oui
VUADENS Sacha	oui
BAUMGARTNER Kilian	oui
BELLEGO Michel	oui
BERTOLA Carinne	-
BLANC Guillaume	-
BORGES Maria Ana	oui
CHATWIN Mary Ellen	oui
CHRISTENSEN Anne-Sophie	oui
DELAHAYE Sébastien	oui
DISERENS Marius	oui
DUNANT Raphaël	oui
DUPASQUIER Armelle	oui
DUPUIS Alexandre	oui
ETTER Nathalie	oui
FEDERAU Alexander	oui
GIANNATTASIO Raffaele	oui
HEDIGER Laetitia	oui
IRRTHUM Valérie	oui
KAMBER Jeanne	oui
KIEFER Evren	oui
KÜPFER Vaïk	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
SCHWAB HUG Ariane	oui
SEGUY Alexia	-
SOLIMINE Gianluca	-
VETTER Joël	-
WARMENBOL Claire	oui

PATELLI Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	oui
COLOMB Jacky	non
GIRARD Pierre	non
GROSJEAN Daniel	oui
GULIZIA Josef	non
KROHN Aude	oui
HANHART Jacques	non
JENEFSKY Robert	non
KURATLE Philippe	oui
MACPHERSON Niall	-
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	non
VUILLE Jean-Pierre	non
EGGERT Nina	Abstention
LÜTJENS Robert	oui
PIEREN Taïna	non
UELTSCHI Bernard	Abstention
VALEA Thomas	non
BIELER Eric	oui
BISSERET Rodolphe	oui
BORDIER Caroline	oui
BUCCINO Vincent	oui
CALIRI Marie	oui
DAMTSAS Laure	oui
DARBRE Florence	oui
FREI Maurice	-
GAUTHIER-JAQUES Yves	oui
HENTSCH Sybille	oui
JAQUIER Camille	-
KIRCHNER Volker	oui
MONGE Olivier	oui
MORGENTHALER Philippe	oui
PEREZ Brigitte	oui
PERRIN Christian	-
RAMOS Francia	oui
RAHMANI Ramadan	-
SANTANTONIOU John	oui
SAUERLAENDER Michael	Abstention
SCHMIED Vincent	oui
TSOURAKIS Nikolaos	oui
VUAGNIAUX Christine	non
CARENZA Mauro	oui
ENGGIST Béatrice	oui
FÜGLISTER Jean-François	oui
JACOBI David	oui
NICOLE Willy	oui
NILSSON Hans Rasmus	oui
SOLDINI Sacha	oui
WEAVER David	oui
WEAVER Mark	-